



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 mai 2013

L'an deux mil treize, le jeudi seize mai à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le sept mai, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **21**

Nombre de membres présents : **14**

Nombre de votants : **18**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Joël GERMAIN, Marie-Luce BESSONNET, Marylène CLEMENT, Alain THUILLIER, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT, Yannick AUTIN.

Absents non excusés : Pascal BRANDEAU, Christian TALON, Olivier COURTOT.

Pouvoirs : Thierry ALLEAU à Bernard BARAUD, Frédéric ECALLE à Brigitte COMPETISSA, Laurent VINCELOT à Laurent COCHELIN, Yannick AUTIN à Thierry MOUCHARD.

Secrétaires de séance : Alain CHAUFFIER, Bruno PAROLDO

.APPROBATION PROCES-VERBAL DU 11 AVRIL 2013

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 11 Avril dernier qui a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil Municipal du 11 Avril.

CREATION DE POSTES

La commission administrative paritaire a émis un avis favorable aux propositions d'avancement de grade de deux agents.

Ancien grade	Nouveau grade	Date de création et de nomination possible	Nombre de personnes concernées
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1 ^{er} Juin 2013	1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1 ^{er} septembre 2013	1

Conformément à la nouvelle procédure, un arrêté portant tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe et un arrêté portant tableau annuel d'avancement au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe ont été pris par Madame le Maire.

Les nominations pourront être faites ensuite par arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer ces deux postes aux dates indiquées.

Il sera également utile de préciser l'application du régime indemnitaire pour ces deux nouveaux grades, conformément aux décisions prises par délibérations du 9 décembre 2010 et 21 mars dernier, soit

	Taux IEM	Taux IAT
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1.009	4.04
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	4.04

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à ces propositions.

EXTENSION DU SYNDICAT DES TROIS RIVIERES

Le comité syndical du syndicat des 3 rivières s'étant prononcé le 23 janvier 2013 sur la modification du périmètre du syndicat.

Ainsi 26 communes sont déjà membres du syndicat des 3 rivières (Aiffres, Amuré, Beauvoir sur Niort, Belleville, Bessines, Doeuil sur le Mignon, Epannes, Fors, Frontenay-Rohan-Rohan, Granzay-Gript, Le Bourdet, Marigny, Marsais, Mauzé sur le Mignon, Prahecq, Prieires, Prin Deyrançon, Prissé la Charrière, Saint Etienne la Cigogne, Saint Pierre d'Amilly, Saint Saturnin du Bois, Saint Symphorien, Thorigny sur le Mignon, Usseau, Vallans, Villeneuve la Comtesse).

12 Communes sont concernées par l'extension du périmètre (Boisserolles, Brûlain, Cram Chaban, Juscorps, La Foye Monjault, La Rothenard, Saint Martin de Bernagoue, Villiers en Bois, Mougou, Sainte Blandine, Saint Félix, Saint Romans des Champs).

Le conseil municipal dispose de 3 mois pour :

- se prononcer sur cette extension
- fixer le nombre de délégués revenant à chaque commune intégrant le syndicat soit, un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

GRATUITE SALLE POLYVALENTE

L'établissement Français du sang prévoit d'organiser une collecte de sang le vendredi 19 juillet 2013 à la salle polyvalente.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder la gratuité de la salle polyvalente pour cette occasion.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION 2013 – ADMR

L'ADMR a déposé une demande de subvention pour l'année 2013. Le montant demandé est de 1 € par habitant (population DGF : 3 143 habitants).

Le Conseil Municipal donne son accord à cette demande.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TAEKWON DO

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder, à titre exceptionnel, une subvention de 395.00 € à l'association TEAKWON DO DU MARAIS afin de l'aider à financer le déplacement d'une jeune licenciée Frontenaysienne à la coupe de France qui se déroulera à Lyon les 17, 18 et 19 Mai prochains.

BUDGET PREVISIONNEL DU DEPLACEMENT	
Location véhicule type monospace	150.00
Hébergement	50.00
Frais de repas	35.00
Péage autoroutier et carburant	160.00
total	395.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 395.00 € à l'association TAEKWON DO DU MARAIS afin de couvrir ces frais.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Une demande de subvention est parvenue en Mairie le 13 Mai dernier au titre du Fonds départemental d'aide aux Jeunes. Le Conseil Municipal avait répondu à cette demande en accordant en 2012 une aide de 100.00 €. Madame le maire propose au Conseil Municipal de reconduire cette aide pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

REFORME INTERCOMMUNALE

Les communes peuvent se prononcer sur la composition du futur Conseil Communautaire. **Il est proposé, afin de satisfaire l'objectif d'une meilleure représentativité territoriale, de porter la composition du futur conseil communautaire à 100 délégués** pour la période débutant après le renouvellement général des conseils municipaux, en retenant la majoration de 25 % des sièges au delà des 80 sièges qui seraient attribués (Les seules dispositions légales permettraient une majoration de 10 % par rapport aux 80 membres, soit 88 membres).

Cette proposition doit recueillir l'accord des communes concernées sur les bases des conditions de majorité qualifiée suivantes :

- 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant au moins 1/2 de la population totale de celles-ci

OU

- 1/2 des conseils municipaux des communes intéressées représentant au moins 2/3 de la population totale de celles-ci.

(Les seules dispositions légales permettraient une majoration de 10 % par rapport aux 80 membres, soit 88 membres).

Seules les communes de MAUZE SUR LE MIGNON, MAGNE, FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, VOUILLE, ECHIRE disposeront de 2 délégués.

Les communes d'AIFFRES et de CHAURAY disposeront de 4 délégués.

La ville de NIORT disposera de 45 délégués.

Les autres communes disposeront de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer afin de :

- Porter la composition du futur conseil communautaire à 100 délégués.
- Approuver le projet de représentation des délégués tel qu'annexé au tableau (en pièce jointe) en application des règles définies par la loi du 16 décembre 2010

- Décider de faire application des dispositions de l'article L 5211-6 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que dans les communautés d'agglomération, lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul délégué, elle désignera dans les mêmes conditions un délégué suppléant,
- Décider de donner la dénomination suivante au nouvel EPCI : « **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS** ».
- Décider de situer son siège social au **140, rue des Equarts – BP 193 – 79006 NIORT Cedex**

Le Conseil Municipal décide de passer au vote chaque point individuellement :

- 1)** Porter la composition du futur conseil communautaire à 100 délégués :

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur ce point.

- 2)** Approuver le projet de représentation des délégués tel qu'annexé au tableau (en pièce jointe) en application des règles définies par la loi du 16 décembre 2010 :

Ont voté contre : 8

Abstention : 5

Pour : 5

- 3)** Décider de faire application des dispositions de l'article L 5211-6 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que dans les communautés d'agglomération, lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul délégué, elle désignera dans les mêmes conditions un délégué suppléant :

Le Conseil donne son accord à l'unanimité sur ce point.

- 4)** Décider de donner la dénomination suivante au nouvel EPCI : « **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS** » :

Ont voté contre : 2, pour : 16

- 5)** Décider de situer son siège social au **140, rue des Equarts – BP 193 – 79006 NIORT Cedex**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur ce point.

ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Trésorier de Frontenay-Rohan-Rohan a transmis un certificat d'irrecouvrabilité concernant des loyers non payés pour un montant de 4 539.31 € au titre des années 2010, 2011 et 2012.

Il convient donc de faire un mandat d'un montant de 4 539.31 € sur le compte 6542 – créances éteintes (dépenses de fonctionnement).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'acter l'irrecouvrabilité du locataire
- De voter la décision modificative n°2 suivante :

- Section de fonctionnement - dépenses	
- Article 022 – dépenses imprévues	- 4 539.31
- Article 6542 – créances éteintes	+ 4 539.31

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

TRAVAUX PARKING TOUR DU PRINCE

Les résultats de la consultation ont été examinés en commission le lundi 13 Mai :

1 - PARKING TOUR DU PRINCE				
DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	OFFRE CTPA-COLAS	OFFRE BONNEAU
Ouverture de chantier (amenée et repli du matériel)	U	1	700.00	230.00
Scarification du support avec évacuation pour curage du calcaire existant et des zones polluées	M2	1460	5 694.00	1 138.80
Réglage et compactage du support	M2	1460	438.00	2 277.60
Rechargement en GNTA 0/315 pour création des pentes	M2	1460	14 454.00	6 205.00
Couche d'accrochage à émulsion de bitume + cloutage en gravillon 10/14	M2	1460	1 898.00	1 898.00
Mise à la cote des tampons du puisard	U	2	240.00	220.00
Mise à la cote et pose d'avaloirs avec grille fournie par la commune	U	9	1350.00	810.00
Signalisation horizontale à la peinture routière selon plan	U	1	2 200.00	1 765.00
Variante retenue : pose de caniveaux type CC1	ML	82	2 050.00	2 574.80
Variante retenue : enrobé beige 0/10 130 Kg/m2	M2	623	19 375.30	18 067.00
Variante retenue : enrobé noir 0/10 130 Kg/m2	M2	837	9 290.70	11 718.00
Variante retenue : peinture couleur sur espace hors circulation et sur place de stationnement « handicapé »	M2	186	1 767.00	2 232.00
Sous-total HT			59 457.00	49 136.20
Sous-total TTC			71 110.57	58 766.90
2 - ACCES BIBLIOTHEQUE				
Ouverture de chantier (amenée et repli du matériel)	U	1	400.00	130.00
Scarification du support avec évacuation	M2	253	1 416.80	759.00

Réglage et compactage	M2	253	126.50	379.50
Reprofilage avec apport GNTA 0 /20 pour pente réglementaire	M2	253	1 998.70	1 391.50
Couche d'accrochage à émulsion bitume + cloutage en gravillon 6/10	M2	253	328.90	328.90
Enrobé beige 6/10 100 Kg/m2	M2	253	6 249.10	7 084.00
Sous-total HT			10 520.00	10 072.90
Sous-total TTC			12 581.92	12 047.19
TOTAL HT 1 + 2			69 977.00	59 209.10
TOTAL TTC 1 + 2			83 692.49	70 814.08

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les offres de l'entreprise BONNEAU pour un montant de :

- 58 766.90 € ttc pour le parking de la Tour du Prince
- 12 047.19 € TTC pour l'accès bibliothèque
- Soit un total de 70 814.08 € TTC.

La dépense sera affectée en section d'investissement, sur l'opération 0121 – espaces publics – article 2315.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR UNE SEANCE DE TIR A L'ARC A LA BASE DE LOISIRS DU LAMBON

Une séance de tir à l'arc est programmée le 31 juillet prochain à la base de loisirs du Lambon dans le cadre des activités de loisirs proposés aux ados. Le Montant de la prestation est de 312.00 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante qui prévoit le paiement d'arrhes pour un montant de 156.00 € (50 %) à la signature de la convention.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

TARIF GARDERIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs de la garderie périscolaire avaient fait l'objet d'une délibération le 19 Juin 2012, soit :

Carte de garderie de 30 demi-heures	21.50 €
Ticket individuel	0.85 €

Elle propose au Conseil municipal de maintenir ces tarifs en 2013-2014 pour les garderies scolaire et périscolaire et de les appliquer dès 16 h 00. Ainsi, dès 16 h 00, chaque demi-heure de garderie commencée sera facturée.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à se porter partie civile au nom de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan pour les délits commis dans la nuit du 24 au 25 Avril et dans la nuit du 29 au 30 Avril 2013

Madame le Maire demande également au Conseil Municipal de :

- l'autoriser à saisir « Mutuelles de Poitiers assurance », assureur de la collectivité pour se faire représenter par un avocat
- L'autoriser à signer tous documents nécessaires à l'instruction du dossier.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS

- Madame le Maire indique aux membres du conseil qu'une plaquette d'information sera distribuée le 17 Mai aux enfants des écoles maternelle et élémentaire avec un questionnaire à retourner avant le 30 Mai.
- A compter du 17 Mai commenceront 15 jours de tests de l'opération Pédibus (le matin uniquement).
- Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que la nouvelle répartition des bureaux de vote sera présentée au Conseil Municipal le 20 Juin prochain pour délibération.
- Monsieur CAILLETON informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation des courts de Tennis et des problèmes rencontrés pendant les travaux.
- L'exposition proposée par l'association « AU FIL DU TEMPS » a rencontré beaucoup de succès puisque 1 300 visiteurs environ ont été recensés. Une classe de CM1-CM2 a également pu découvrir et apprécier cette exposition le lundi matin.
- Le Conseil Général a bien pris note de la demande d'aménagement concernant la route départementale n°1 E1 en traversée du Pont.
- Madame le Maire rappelle également au Conseil Municipal que la fête du jeu organisée par la bibliothèque aura lieu du 27 Mai au 1^{er} Juin prochain.
- L'arrêt de la mission « application du droit des sols » par les services de l'Etat et l'attente d'un certain nombre de petites communes de la CAN a amené le Conseil Communautaire à décider de la création d'un service chargé de l'instruction des dossiers et à proposer à la signature des communes deux types de conventions. Ainsi les communes auront le choix entre la signature de deux conventions :
 - La convention A pour les petites communes (délégation au service de la CAN de l'instruction des Permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme A et B, déclarations préalables et utilisation par les communes d'un logiciel métier commun « droits de cités »).
 - La convention B pour les communes suffisamment importantes et structurées qui garderaient à leur charge l'instruction des permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme et déclarations préalables. La CAN pourrait apporter des aides ponctuelles pour l'interprétation des textes.
 - Une réunion d'information pour les Maires et les services municipaux a eu lieu le 13 Mai et les interventions des communes de Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé sur le Mignon, Echiré et Bessines devraient conduire les services de la CAN à étudier la possibilité de proposer une convention correspondant à leurs attentes.

- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de remerciements de la chorale « TEMPO » qui propose en l'échange de la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour des répétitions de participer gracieusement à une prochaine animation municipale.
- Les travaux à l'école élémentaire, après deux semaines de préparation, viennent de débiter. Les réunions de chantier auront lieu chaque semaine le jeudi matin.
- Madame le Maire fait un appel aux membres du Conseil Municipal pour trouver des musiciens souhaitant participer, en groupe ou individuellement, à la fête de la musique.
- Monsieur CHAUFFIER rappelle les fondements et les modalités du projet de changement des rythmes scolaires dans notre commune. Il présente la démarche municipale et les contenus de la plaquette d'information et du questionnaire distribués aux familles . Il présente également le sommaire du prochain numéro de Trait d'Union qui pourra être distribué lors du prochain conseil municipal du 20 Juin : changement de rythmes scolaires, projet pédibus, travaux en régie, présentation du village du Pont, conseils de la brigade de gendarmerie pour la prévention des délits, informations sur le frêne têtard, CLIC, établissement Français du sang, nouvelles des acteurs économiques, le temps des copains, exposition « au fil du temps », agenda.

La séance se termine à 22 h 00.